



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



UNHCR
United Nations High Commissioner for Refugees
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

Mettre fin à l'apatridie d'ici 2024 – promesses, action et résultats

Séance d'information publique : 17 octobre 2018, 11 h 30 – 13 heures

L'apatridie, soit l'absence de nationalité, concerne quelque 10 millions de personnes dans le monde. Il n'existe pas de région qui ne compte pas un nombre considérable de personnes apatrides.

Non seulement les apatrides ressentent un sentiment d'indignité suscité par l'absence de nationalité, mais ils sont également privés de droits fondamentaux. Par exemple, l'accès à l'éducation ou aux soins de santé peut être un véritable défi pour les hommes, femmes, garçons et filles apatrides. L'exclusion de la citoyenneté bouleverse radicalement leur vie, ainsi que celle de leur famille et de leur entourage. Pourtant, s'il s'agit bien d'un problème grave, l'apatridie peut être résolue par des modifications relativement simples de la législation et des pratiques nationales.

L'apatridie peut avoir un grand nombre de causes, dont les conflits de lois, les transferts de territoire, les lois sur l'enregistrement à l'état civil, les lois sur la nationalité ou les pratiques administratives discriminatoires, ainsi qu'un taux d'enregistrement des naissances insuffisant. Au niveau mondial, nombre d'apatrides sont également victimes de déplacement forcé. En effet, les personnes qui sont arrachées de leur foyer sont particulièrement susceptibles de devenir apatrides, en particulier lorsque les frontières territoriales sont redessinées. Par ailleurs, l'apatridie peut être une cause profonde de déplacement forcé. Cela étant, lorsque l'on étudie les causes de l'apatridie de plus près, un facteur commun apparaît clairement : des solutions existent et elles sont entre les mains des Etats. Les solutions sont entre les mains des gouvernements et des parlements.

En 2014, le HCR a lancé la campagne *#IBelong* pour mettre fin à l'apatridie d'ici 2024. Le *Plan d'action mondial pour mettre fin à l'apatridie : 2014 – 2024* établit un cadre d'orientation prévoyant 10 mesures que doivent prendre les Etats avec l'appui du HCR et d'autres parties prenantes pour :

- résoudre les graves situations d'apatridie existantes ;
- prévenir de nouveaux cas d'apatridie ; et
- mieux identifier et protéger les apatrides.

La réforme législative est un outil puissant pour résoudre et prévenir l'apatridie. Des cadres juridiques adéquats permettent d'éviter complètement l'apatridie des enfants ; d'éliminer la discrimination fondée sur le sexe, qui peut conduire à l'apatridie ; d'établir des procédures pour identifier les apatrides et faciliter leur naturalisation. L'adhésion aux deux Conventions des Nations Unies sur l'apatridie aide généralement à garantir que les cadres nationaux prévoient des normes visant à prévenir et à réduire l'apatridie. Les parlementaires ont donc un rôle essentiel à jouer pour contribuer à mettre fin à l'apatridie.

L'année 2019 sera l'occasion d'examiner à mi-parcours les avancées et les résultats obtenus grâce aux efforts visant à mettre fin à l'apatridie. A cet effet, une réunion de haut niveau sur l'apatridie sera convoquée en octobre 2019, le premier jour de la session annuelle du Comité exécutif du HCR. D'ici octobre 2019, les Etats sont invités à poursuivre leurs efforts et à réfléchir aux engagements qu'ils pourraient prendre à l'occasion de la réunion de haut niveau.

Dans un contexte où les Etats sont de plus en plus disposés à agir, l'UIP et le HCR organisent un événement parallèle pour sensibiliser les parlementaires à leur rôle dans ce processus et, plus généralement, à leur contribution aux efforts visant à mettre un terme à l'apatridie d'ici 2024. La session sera l'occasion de faire le point sur les évolutions récentes, en mettant en avant les progrès accomplis et les défis qu'il reste à relever. Elle mettra également l'accent sur les stratégies grâce auxquelles les parlements pourront renforcer leurs mesures au sein de l'action mondiale.

La séance d'information publique est organisée dans le cadre des travaux du Comité de l'UIP chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire. Le Comité sensibilise les Membres de l'UIP à l'apatridie depuis plusieurs années. Il collabore avec le HCR à l'élaboration d'un guide à l'usage des parlementaires sur un modèle de loi permettant de lutter contre l'apatridie. La session devrait donc offrir l'occasion de contribuer à l'élaboration du guide et donner lieu à un recensement de mesures concrètes que les parlementaires et d'autres acteurs peuvent prendre pour prévenir et réduire l'apatridie.

Intervenants :

- Modératrice : Mme S. Tadjbakhsh, Directrice adjoint, UNHCR
- Sénatrice B. Nassare, Espagne
- Sénatrice A. Zani, Kenya
- Mme N. Haidar, Membre du Comité CEDEF
- M. C. Nash, Directeur du Réseau Européen sur l'apatridie